

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation
29 mai 2026
Date de publication
8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelynne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Véronique ROUSSEL pouvoir donné à Carmen MONNE.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 14_05062026

N°14 : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Il est rappelé au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 8 juin 2026, les emplois non permanents suivants :

- Filière Administrative :
 - 2 postes sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale
- Filière Technique :
 - 9 postes sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale
 - 1 poste sur le grade d'ATSEM dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale
- Filière Sociale :
 - 7 postes sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale
- Filière Culturelle et artistique :

- 5 postes sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe la durée hebdomadaire de service est de 20/20^{ème} maximale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CREER**, les emplois non permanents suivants :
 - Filière Administrative :
 - 2 postes sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale
 - Filière Technique :
 - 9 postes sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale
 - 1 poste sur le grade d'ATSEM dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale
 - Filière Sociale :
 - 7 postes sur le grade d'adjoint d'animation dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale
 - Filière Culturelle et artistique :
 - 5 postes sur le grade de d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} maximale

A compter du 8 juin 2026 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

- **DIT** que la rémunération sera fixée en référence à l'indice brut de la fonction publique, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derpoux*....., secrétaire de séance